

## Compte-rendu du CHS-CT DIRM NAMO des 16 et 17 avril 2018

rédigé par Sylvia Dervillez (LPM Saint Malo) et Nicolas de Traversay (LPM Etel) pour le SNETAP-FSU (points importants pour les LPM sont surlignés en jaune)

### **point 1**

Désignation du secrétaire du CHSCT : le SNETAP (Nicolas de Traversay et Sylvia Dervillez)

### **point 2**

Approbation du PV CHSCT des 29 et 30 janvier.

## **VOLET LPM**

### **point 3**

Point d'actualité

#### **LPM Le Guilvinec**

Premier incident : 5 stagiaires de FC tombés à la mer, 2 enquêtes sont en cours et **l'inspection générale va faire un inventaire de la sécurité des navires école des lycées.**

Deuxième incident : intrusion de 3 marins professionnels dans l'internat pour « discuter » avec un élève, le surveillant a été frappé. Dépôt de plainte du surveillant et de l'établissement, contact avec les services de gendarmerie.

La DIRM souhaiterait qu'il y ait un échange avec les forces de l'ordre d'autant qu'il y a eu 2 autres lycées finistériens concernés par des violences venant de l'extérieur (Fouesnant et Pont l'Abbé).

Des contacts ont été pris avec le Rectorat pour profiter de leur expérience.

L'inspectrice du travail précise la nécessité de suivre le stress post-traumatique.

### **point 4**

#### **Présentation de la sécurité / prévention dans un LPM par un conseiller de prévention**

Présentation par Bruno Gloaguen de la fonction de conseiller de prévention au lycée du Guilvinec, puis par Nicolas de Traversay pour le lycée d'Étel.

Il faut une adhésion globale du personnel aux projets de prévention.

Les conseillers sont en lien dans le réseau santé et sécurité au travail piloté par la DIRM.

**Le DUP est le document le plus important, il faut vérifier les risques associés aux activités.**

La DAM va réactiver le réseau national de conseillers de prévention.

Début juillet, Jean Charles Le Calvez présentera son action de conseiller de prévention au lycée de Saint-Malo.

### **point 5**

#### **Synthèse de l'action des conseillers de prévention**

L'idée est de présenter un document DIRM sur l'ensemble des actions des conseillers de prévention des 5 LPM.

En 2019, tous les navires commenceront à être inspectés pour la recherche d'amiante.

## **point 6**

### **Organisation d'une rencontre avec les conseillers de prévention (2ème quinzaine de mai 2018)**

Le 17 mai 2018 à Etel. Objectif : travailler à la mise en place d'un plan d'action de prévention des risques dans les lycées.

## **point 7**

### **État des lieux sur les astreintes en LPM**

Il faut différencier les astreintes techniques, qui relèvent des personnels région, des astreintes de vie scolaire, notamment pour régler des situations liées au fonctionnement de l'internat.

Recensement en cours par le ministère des logements de fonction par établissement. **Par ailleurs il est nécessaire que les astreintes soient réalisées par des cadres.**

Ce sujet sera abordé pendant la prochaine réunion DIRM des directeurs, fin juin, il y a des mises au point et un cadrage à faire.

## **point 8**

### **Questions des directeurs des LPM**

La DIRM entend jouer pleinement son rôle d'inspection académique et réunira les directeurs fin juin.

## **point 9**

### **Questions des organisations syndicales des LPM**

Point sur Etel : l'IGEM doit remettre son rapport, l'inspection a été conduite pour objectiver ce qui a été dit à la DIRM par les personnels ; le directeur sera entendu, puis à partir de ces éléments les inspecteurs formuleront leurs conclusions, la DAM décidera ensuite des mesures à prendre.

La DIRM met les personnels en garde sur l'utilisation des médias qui peut réserver des surprises, créer des malentendus.

La région s'est engagée à rénover le lycée en profondeur dans un délai de 2 à 5 ans.

## **VOLET DIRM**

## **point 10**

### **Plan d'action du DUERP : état d'avancement, proposition 2018 et méthodologie de révision**

L'inspectrice du travail, Mme Anne, demande de **vérifier que les accidents arrivés soient bien identifiés dans les DUP et qu'on y intègre le DTA (dispositif technique amiante), pour garder la traçabilité.**

Problématique RPS : des dépliants ont été diffusés aux agents de la DIRM, la secrétaire générale est intervenue dans certains services.

- 10.1 bruit

Cas du CROSS Etel : le bruit de la hotte de cuisine dépasse les seuils autorisés (80 db), des protections vont être fournies au personnel.

- 10.2 action « plan de circulation »

**La circulation des élèves et du personnel sur une concession ostréicole est assimilable à celle dans un espace de travail (article 422-41 du code du travail).** A Etel, il y a de gros problèmes de sécurisation du fait de l'écroulement du mur du CROSS directement sur la concession ostréicole.

## **point 11**

### **Point fiche amiante (phares et balises) et attestations de présence (CSN)**

- **Les attestations de présence** concernent les agents qui n'ont pas travaillé avec des matériaux amiantés mais **ont pu être présents sur un lieu contaminé ou pollué.**
- **Les attestations d'exposition** donnent lieu à la création de fiches d'exposition qui valident les risques rencontrés pendant leur carrière. **La DIRM a édité un document explicatif.**

Les fiches d'exposition sont remplies lors de l'entretien professionnel ou lors d'une réunion spécifique, il est toujours possible de les compléter par la suite, mais pas de les amputer. Ces éléments sont uniquement déclaratifs, l'enjeu est médical. Les directeurs doivent aussi faire remplir ces fiches aux futurs retraités, et également à ceux qui sont déjà en retraite.

### **point 12**

#### **Point sur les enquêtes de l'AC (amiante en 01/2018 +amiante / mercure en 03/2018)**

La prochaine réunion du groupe de travail sur cette question est programmée le 30 mai.

### **point 13**

#### **Bilan social 2016**

Les PLPA ne sont pas inclus dans ce bilan.

La moyenne d'âge des agents DIRM est de 50 ans

### **point 14**

#### **Bilan social 2017**

- 14.1 – médecins de prévention

Satisfaction d'avoir à nouveau un médecin de prévention à Vannes.

Difficulté pour la DIRM de travailler avec 6 médecins de prévention, souhait que les expériences soient partagées entre eux.

Deux départs en retraite sont prévus.

- 14.2 – Activité du pôle Hygiène et Sécurité

Les actions menées : bruit, amiante, circulation, alcool, tabac, RPS, défibrillateurs.

**Création d'un groupe de travail « chute à la mer ».**

Reconnaissance du travail sérieux des conseillers de prévention qui a abouti à des propositions opérationnelles. Chaque agent est un maillon de la sécurité au travail et le contrôle hiérarchique interne est important pour que le personnel reste en bonne santé et le plus longtemps possible.

-14.3 – Accidents du travail et de service

Les agents prennent de plus en plus l'habitude de faire une déclaration d'accident du travail, **noter sur le registre SST ne suffit pas**. Cette démarche permet d'intervenir en cas de séquelles médicales ultérieures.

Il est strictement **interdit d'embarquer des personnes extérieures au lycée dans un véhicule de service**. En cas de nécessité, il faut utiliser son véhicule personnel.

### **point 15**

#### **Proposition d'une commission d'enquête sur des accidents répétés de projection dans l'œil**

Validation de la commission d'enquête consacrée à la répétition de ces accidents.

### **point 16**

#### **Visites du CHS-CT**

- 16.1 présentation du rapport de visite du CHS-CT à Saint-Malo

Dans l'ensemble satisfaction des personnels qui apprécient de disposer de bureaux individuels, même si certains problèmes restent à régler (sécheresse de l'air, vestiaires féminins exigus...).

- 16.2 plan de visite hygiène et sécurité du CHS-CT sur les sites de la DIRM NAMO pour 2018 : proposition de visites des sites des Sables d'Olonne, de Rennes et peut-être de Nantes.

### **point 17**

#### **Diffusion des fiches réflexes PSPP1 (outil de travail des encadrants)**

Trois fiches réflexes synthétiques ont été élaborées : harcèlement moral ou sexuel / suicide sur le lieu de travail / agression physique, verbale ou autre.

L'objectif de ces fiches est d'aider la hiérarchie à produire un rapport administratif pour établir des faits et faire des propositions correctes.

Le médecin de prévention propose d'afficher dans les services les numéros d'appel du SG, des assistantes sociales et d'une assistance psychologique.

Le harcèlement ne peut être caractérisé que par le juge, en l'attente il est recommandé d'utiliser les termes « **signalement ou suspicion de harcèlement** ».

## **point 18**

### **Tableau de suivi des décisions du CHS-CT**

- décisions CHS-CT
- mise en œuvre des fiches amiante.
- sécurité dans les LPM : reste d'actualité, sera évoquée lors de la réunion des directeurs, des retours d'expérience seront recherchés auprès du Rectorat.
- RPS dans les LPM : la DIRM ne peut intervenir, elle ne peut que fournir des outils.
- prime vélo pour le personnel des LPM : Mme Desbois (DAM) a informé les directeurs, voir avec eux.
- tableau de suivi des inspections sur les sites DIRM : la thématique « produits chimiques » revient souvent, l'inspectrice Mme Anne recommande de ne conserver que ceux dont on a besoin, de récupérer les fiches sécurité et les envoyer au médecin de prévention. Il faut aussi faire des exercices sécurité /incendie à l'improviste.
- équipement en défibrillateurs en cours.
- bandes rugueuses de ralentissement sur les sites : accord de la ville de Brest, mais ça traîne au niveau des services portuaires.
- renouvellement des membres du CHS-CT fin 2018.
  - visites CHS-CT

On rencontre des problèmes pour les travaux, les propriétaires ne sont pas les gestionnaires CSN de Saint Nazaire.

## **point 19**

### **Observations portées sur les registres santé et sécurité au travail**

- GV : sèche main, éclairage... travaux à faire.
- CSN Concarneau : chute lors de la descente d'un marin.
- CROSS Etel : nuisance sonore cuisine
- Phares et Balises de Lézardrieux : fuites toiture, financement en cours, problème d'amiante sur la toiture.

## **point 20**

### **Questions des organisations syndicales**

Aucune.